

**Avis de recrutement sans concours
pour l'accès au grade d'adjoint administratif
de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur de 2^{ème} classe
session 2010**

Inscriptions par Internet : www.ac-toulouse.fr

Du mardi 23 février 2010 à partir de 12h00
au jeudi 18 mars 2010 avant 17h00

ATTENTION : Inscription en une PHASE UNIQUE D'INSCRIPTION ET DE VALIDATION

Nombre de postes ouverts au recrutement : 14

Conditions d'inscription : Décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 – Arrêté du 4 février 2010

1 – Conditions générales :

Les candidats doivent justifier, au plus tard le jour de la première réunion de la commission chargée de la sélection des candidats, des conditions requises pour accéder aux emplois publics :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- Jouir des droits civiques
- Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Etre en position régulière au regard des obligations du service national
- Justifier des conditions d'aptitude physique requises

2 – Conditions particulières :

Aucune condition d'âge, de diplôme ou d'expérience professionnelle n'est exigée des candidats.

Ouverture des serveurs

Mardi 23 février 2010 (12h00)

Des écrans informatifs guident le candidat tout au long du cheminement de la saisie des informations nécessaires à son inscription.

A la fin de la saisie, les données sont présentées de manière récapitulative ; le candidat doit les vérifier, éventuellement apporter les modifications nécessaires.

Les éléments saisis doivent ensuite être **validés**. Une fois la validation opérée, un écran indique au candidat le **numéro d'inscription** qui lui est attribué. Ce numéro d'inscription est définitif ; il est donc recommandé d'imprimer l'écran. Tant que le numéro n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée ; le candidat devra donc reprendre la totalité de la procédure jusqu'à l'obtention d'un numéro d'inscription.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Les candidats qui auront mentionné une adresse électronique recevront un message électronique automatique leur confirmant leur inscription. Chaque candidat sera rendu destinataire, après inscription sur internet, d'un courrier reprenant les mêmes éléments et comportant la liste des pièces justificatives à produire.

Fermeture des serveurs

Jeudi 18 mars 2010 (17h00)

Constitution et transmission du dossier de candidature :

Après inscription sur internet, chaque candidat recevra :

- le récapitulatif de son inscription rappelant l'intégralité des données saisies sur internet
Ce récapitulatif est conservé par le candidat.
- la liste des pièces justificatives à produire, parmi lesquelles celles qui doivent constituer le dossier de candidature, à savoir :
 - d'une part, une lettre de candidature
 - et d'autre part, un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Le dossier ainsi constitué devra être adressé au Rectorat de l'académie de Toulouse, Division des Examens et Concours – Bureau DEC 2 – Place St Jacques – 31073 Toulouse Cedex 9, **en recommandé simple, au plus tard le jeudi 25 mars 2010 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

Tout dossier déposé après la date limite ou qui ne répondrait pas aux conditions définies ci-dessus sera rejeté.

Sélection :

Les candidats dont le dossier sera préalablement retenu par la commission de sélection recevront une convocation écrite pour un entretien.

La liste des candidats retenus pour les entretiens ainsi que les convocations seront mises en ligne sur le site de l'académie : www.ac-toulouse.fr, rubrique examens et concours, le lundi 12 avril 2010 à partir de 14h00.

Les entretiens sont prévus durant la 1^{ère} semaine de mai 2010. Lors de ces entretiens, la commission tiendra notamment compte de la motivation et de la capacité d'adaptation des candidats aux emplois à pourvoir.